REDACTION : OUBAIX, rue de la Canorida, 7 (ie place du Trichge). TOURCOING, rue Verte, 58

Rue de Béthuns, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS:

Rossein-Tourosing : Frois mois: 4 fr. 80. — Us an: 18 fr. Nord et Aspartoments limitrophes role mois: 8 france. — Us an: 89 tran

A LILLE : Nº 87.

— A Campagne-lès-Wardrecques (Pas-de-Calais), des coups de l'usits ont été échanges entre des bra-connters et des gardes-chasse, dont l'un fut grieoement blessé au

Les 15.000 francs

Il faut en reparier. Car i affeire fait du breit. Et il est vraisembleble qu'ella re-visedra devant les Chambres, lorsqu'il faudre voter l'ouverince du crédit. Tont le mende, parait-il, était d'accord pour l'augmentatien. Deus les porvar-ces engagés à la Chambre et un Séoat, tous les Partis avaient donué leur edhé-sian.

pour l'augmentation. Date res pour le cra ou gages à la Chambre et un Séoat, tous ies Partis avaient donué leur adhé, sinn.

Et voiel que meintenant c'est à qui réjetiere sur les aetres lu responsabilité.

Ou a vu les protestations des sénalents et députés de la draite. Dans la presse résctionnaire, on e'efforce d'lucariniser aniquement les radieaux et les acciellétes.

Ces derniers, sane se défiler compiètement, can les propagande. Ou lire, d'autre part, les explications que mons adresse M. Deiery.

La question devient dont très é. Truse, et li est nécessaire qu'elle soit éclaire et précisée.

Sur l'insufficance des 9,000 francs, il aemble qu'il n'y ait pas de contestellog. Des journaux de droite le reconnaisment, et M. Jaurès écrit : e Je cele que beauconp d'élux de tons les parties et débuttest dans des difficultés mativiables.

Le les des eccisiles ajoute, avec raison, any dépenses que hour indiquions hier, coltes qui résultent des frais d'élestion, c'est, dit il, pour les élections les moins claq or extra de la contracte de la financial de la contracte de la contracte de la financial de la contracte de la contracte de la financial de la contracte de la financ

La Peitte Republique rappelle que lu question du raiévement de l'indemnité pariementaire fut posée pendant le deniére légialature. C'est M. Cheries Graz, député socieliste de Paris, qui en evait prie l'iaitiative.

Le 25 mare 1809, dit notre confrère, an cours d'une séance très mouvemente, l'abbé Lemire, MM. Berton, député radical; Antide Boyer, député socialiste; de Mahy et Gaston Méuler, avaient appuyé la motion qui acuit été combattue par MM. Dejeante, député socialiete, et Char-Jose Ferry.

Many et Gaston Méuler, avaient appuyé
le motion qui aesit été combatiue par
MM. Dejeante, député socialiete, et CharJee Ferry.

Par 346 veix centre 105 l'ameudement
avait été repoussé ainsi qu'une motion de
MM. d'Ayouit et Calilieux, aujeurd'hei
ministre des Finances, tendant à la nomination d'ane commission chargée de rechercher les moyene d'angmenter l'indemuité parlementaire sans augmenter
l'indemuité parlementaire sans augmenter
l'indemuité parlementaire sans augmenter
l'indemuité parlementaire, manifestement
insuffiante pour les représentants sans
fratenne. Mais m'imposenc pac au bodget
rable, n'on est pas moins de nairre, dans
netre situation fiancière, et difficile et si
cabrence, à provequer de vives et légilimes récriminatiens.

Divers eystèmes sontéjà exposés.

M. Jeurès demaode que s'e Chambre
décide un prétévement de cent france par
mois, par exemple, pour constituer le parmete fonds d'une caisse des finis électiorenz. Per un prétévement de cent france par
mois, par exemple, pour constituer le parmete fonds d'une caisse des finis électiorenz. Per un prétévement de cent france sur l'indemutité qu'eite
l'est attribués, is Chambre pourrait cousréture, dans l'espece d'une légieleure, nanpreserve d'auviron trois millione. L'Etat,
pa moment des élections, compléterait enpremier fonds de manière à poucoir payer
le minimum des frais élections, compléterait enpremier fonds de manière à poucoir payer
le minimum des frais électorux, d'estdire quetre on einq mille france par funfie en de auffragee asse défreux, par
xemple an einquième ou un elziéma du
pombre des votants.

Le système est éduisent. Mais il pararit
biez complyiné, et en ac voit pas blus les
fépatits finant eux-médies (se fraite d'élecplon de leure canquerous.

LES FAITS DU JOUR

M. Aynard est partisan de remboursement des frais électoranx anx députés.
C'est plus simple. Mais le banquierdéputé de Lyen as précise pas si true les
cocupé des affaires en cours.

Les ingentaires as sont pourLes ingentaires as sont pourLes ingentaires as sont poursuitois sans traubles graces, ils
suitois sans traubles graces, ils
suitois sans traubles graces, ils
serait, secton nous, in cembinaison in pins
demin et leir des études de maoure. Elles
demin et leir des études de maoure. Elles
demin et leir des études de maoure. Elles
demin et leir des études de maoure pour le des demin et leir des études de maoure. Elles
demin et leir des études de maoure demin et leir des études de maoure pour le des demin et leir des études de maoure pour le demin et leir des études de maoures elles demin et leir des études de maoures elles demin et leir des études de maoures demin et leir des études de maoures de les manures pour les presents de les maoures de les maoure

une reametten du nombre des sentanre et députée.

A queique système qu'en se raitle, il extladiageneable qu'nne franche explication interrienne entre nee représentants. Il secalt dangerent de rester dans l'équitoque et l'indécisée de l'heure actuelle, où l'on ne trouve personne ou presque personne, pour défeadre, cene embages et anns réticences, la mesure adoptée.

Puisque chacun se réserve, que des daplietée epparaises nt, et que certaiue Pertis recherchent là une arme contre leurs adversaires, il fout nettement, léguiement, mettre les choses au point, parier clairement, at préciser les responsabilités.

clairement, at préciser les responsabi-lités.

Le jea set trop facile de cenx qui cercient eucleuntés de profiter de l'aug-mentation, aexquels elle serait méme nécessaire, et qui n'ont pas le courage de leur eginilen.

On a cu le lort—et c'est là d'où vient curtout t'émotion publique—de précipi-nion, et de paraitre veuleir l'enlever anbrepticement.

Mels, rien n'est fioi. Le moyeu de re-venir devant les Chambres existe, régu-lièremeet. Qu'on y ait recours euns bésiter, qo'on c'explique et qu'on dis-oute : et le vole, quel qu'il soit, aure di moins le mérite du courage et de la fran-chies.

HENRY JAGOT.

ECHO

leur tempe el levre forces.

Las fammes fout del tant de dars métieres que caixi de cochur de flacre na sere probeblement in métiber, ni plus marvis que
d'autros. On a vu ser le siège des Petites Voitares des baubellers, des docteurs, des litosciés, des fils de millionneires roicés, on y
verse poer les première feis nac comisses, une
verse combasse.

— il y a encors due nobles sous le République démocratique et besuccup de gane qui
neurant de la tim — us qui proves le bestier des
relectes des loi les plus fratemelles. — Cette
contiesse es nomme Mune Lottes, commende
un fin de la Guérinière, als s au une groac
lurance et onus relats, il ul ce reste frois
at plus l'est de la comme de présignate de
te publicant de la control de la commende
de publicant de la control de la commende
de publicant de la control de l

FAUL GRENDEL

CHRONIQUE AGRICOLE

nvahissement contine. — Murramon graines eléagianesse. — Le Mid et le suere. — La taxa différentieile. — La Fédération des Syndicats Agricoles du départament de Mord.

Il faut reconnaître que le Mid devient terdipartement auxobiveser. None sommes à paine reconnais de la supération de des leganite nous a plunges le voie de privilège des boulieurs ac extendiparte de principe nouses de la l'indignité des citières premiers que la Débersion Nous penaiune que la Débersion de l'indignité des citières premier dent l'article premier de la little premier de l

Conseil des Ministres

Paris, 24 no Ly, timesil des ministes alest ré-ette, 3-4 Elysés, som le préside

L'emprunt tunleien

L'emprent tunieles
Le conceile entriele le déprès un le
can de le Chembre d'un projet de loi au
sunt la Taniale à contrester un emprenè
in llions dout le prodoit sors sonsave à
revoux de constraction de on mine de f
e repuis et des trevact de coloniastion

Lee inventuires

M. Clémencee a indigaé que les epuces des laventaires sersient terminées deux ou trois joure.

La capitaine Magnica

conseil de guerra.

Les perquisitions

Le garde des sceux e enconcé qu'il eva técnis de precissetions contre tes perquisitions técnis de precissetions contre tes perquisitus gérers dens les bur est de journel veucelliste de Brestagne.

Le Canseil e été nu sulme à penser que sit site es sont passés sinsi que le présendes su protastatieres, le magistrat responsable atrepassé ses droits.

Le ministra de le Jauties a décide que et cla fecèlest l'ebjet d'une enquêts.

La repns hebdomadaira
M. Visisef, ministre de Treveit, e reisi
opsell de le sentence rendes per le juge
six de Bergereu a terbiaco è un carcedore se
maif aux pogravis formés coètre les errès
spréfets reistifs à l'epplication de le lei e
repos hebdomodeire.

Le rachet de l'Onesi

La loi Falloux

L'AGITATION AU MAROC

GRAVE SITUATION

Le Gouverneur de l'Algérie à Paris - Démons tration navale imminente - Raissouli organise le désordre - Préparatifs des flottes française et espagnole -L'opinion en Allemagne

Il n'est breit depuie piusieurs jours que d'une démenstration navale au farret en vue de faire cesser l'agitation l'equiétants qui règue dépuie trop jongtemps dans co. pays et à laquelle se l'iversieut les flottes française et sepagnole combinées.

Certaine jeursaux reproduient se depèche convoyée de Tauger à la dépèche convoyée de Tauger à la dépèche convoyée de Tauger à la depèche avonyée de l'auger à l'a

Le voyage de M. Jonnart.

Alger, 24 novembre.

M. Joonaré ecoufirmé qu'il sliait prochaiuement se rendre à Paris, appelé sur soit en manière, mais il a ejonit qu'il es falleit pas étiribuer sou voyage à la tournne plus critique qu'un reinde prése les affaires merocalues. L'entroiten porters sur les meserges prices et en celtre prévues. Toutes les dispetitions sont prisea eur la frontiére nún que, e'il se prodotait use agrésalon, euenn de non poste la celt d'al le Bertiner Tagebit prisea eur la frontiére nún que, e'il se prodotait use agrésalon, euenn de non poste la celt prisea de la frontiére nún que, e'il se prodotait use agrésalon, euenn de non poste la celt de l'est de d'exes questions elégricaues.

Al certification de l'est d'

des mines d'Onenzs. Les agissements de Raissouli Prence et de l'Eppgae i décisions prises à Algésie

Medrid, 24 novembre.

Medrid, 24 novembre.

Le courrier de Tauger, arrivé à Calix, esporte des neuvelles intéresceles.

Dans dix jours, les ambasadeors se réceiront pour designer les potats na établist la police. Ou creit qu'elors Raiteur aux des la France et de l'Espage.

La Nutional Zettung déclare qu'ele pour le la vient le pour le la courte de la France et de l'Espage.

La Nutional Zettung déclare qu'ele par la couvenu de lalaser à la France de la pour le la résul beunce pui leurs de ses ancienes que l'on sait qu'il s'opposera à la création de la poice.

Tanger, 24 novembre.

Marins français insultés

Marins français insultés.

An coers de cetta semaine de fétes, les creallers du maghzen et les bommes de Reissent contribuide de processes dans des factains donné an Marchas, en présence d'anne grande partie de la sepuisition. On se pourrait que se féliciter de l'écint de cen fêtes et Ben-Munsour, thabita de Raissouli, grade sanc donte pur l'odour de la poudre, ne s'était permis d'incentier par le le poudre, et, ceire antres, des marine françaie qui se troevaient par mi les epocisierrs.

Manufacture de la poudre de la poudre de la poudre de la poudre, ne s'était permis d'incentier Européens, et, ceire antres, des marine françaie qui se troevaient par mi les epocisierrs.

Réunion du corps diplomatique
Teuger, 3à navembre, 10 heures.
Le corps diplamatique est réant ches
Maimest, son dyen, Cette réundes de caractère officianx a pour but d'absanger des impressiens en la attustion settedite et en la procédure des prochaines délibérations avec les délégués chérifieus, an aujet de l'application des réformes décisées à Algébras.

Tancer da navembre mid et dessi

sujet de l'application des réformes déciéées à Algèrras.

Tanger, l'à novembre, midl et demi.
La réceien du corps diplometique visait
de se terminer.
On y a décide l'euvoi d'une noie collecties au makneun, ini signatant en termes,
pressants la citaction à Tanger que le
corps diplem sitique juge intolérable. Cationete demande d'y porter remète.
Les coussis de France, d'Allemagne,
d'Angieterre et d'Espagne à Fee serant en
cutre invités par leurs légations respectives à appuyer cette note près de minisirte des affaires étrangères da suitan.
Mardi sura lieu, ches le doyes de no corps
diplometique, la preguiers réunion avec
ins détignes chétième pour le régionantation des réformes adoptées à Almérica.

La flotte aspaguole se prépare Cedix, 24 novembre. Le miulaire de la Merine e donne l'ordre à sous les mavires de la détte de-as tenir

Tenger, 21 novembre.
Ralssonli centiune à rémnir autour de lui ses partiesas pour faire campagne dans le région du Schel.
La légation d'Augisleire peursuit ses réclamatione é norgiques auprès de Mohamed al Tores des sauces pour faire campagne dans le région du Schel.
La légation d'Augisleire peursuit ses réclamatione é norgiques auprès de Mohamed al Tores au sujet de le propriété d'nu sujet anglaie ed des déprésédations furent commisses par les partiesande Ralsault.
Raissonli, pour entretenir le courage de ses houses, leur s'eit cerire qu'il vensif d'adresser un oltimutom aux pulceauces étraugères.

Marins fearment au manifer de l'assemble de l'augiste de l'état-major de l'augiste l'estat-major de l'estat-major de l'augiste l'estat-major de l'augiste l'estat-major de l'estat-maj Paris, 24 n
Le correspondent de PAgner télégraphic que, se trouve du c Sudrou », le commande chef de l'étvi-major de l'amira lui a declard que le d'ivaion de cxécuter les ordres du ministrium c de Muis, dit le culture de l'amira de Muis, dit le que commundant Auvert n'a pass per s'il s'egit du Maros; commundant confirmer cette stypoth

M. Pichon, mieistre des Affa-dères, a cet-etoma ses collègues usation eu Meroc. Une note sou usation et mieitre a c'fait com pouraulvait des ponrpariers agne eu vue d'une entrate sor ce mesures éventuelles qui l'imposer sux deux muissance

Ce que dit M. Saint